



A t'on le Droit de Favoriser un neveux

Par **jeandu22**, le **28/06/2021** à **15:46**

Bonjour. Notre Tante est décédée et a favorisé un neveu sur les quatre bénéficiaires, elle était veuve et sans enfant. Seul ce neveu a été contacté et reçu par le notaire, les autres n'ont jamais eu de contact avec ce notaire et encore moins été destinataire de quelconque courrier de sa part. Est-ce légal ou pas ? Merci de votre aide.

Par **youris**, le **28/06/2021** à **16:25**

bonjour,

étant sans enfant, votre tante n'avait pas d'héritier réservataire, elle pouvait donc léguer par testament ce qu'elle voulait à qui elle voulait.

le notaire n'avait aucune obligation de contacter d'autres neveux non concernés par la succession de votre tante.

salutations

Par **jeandu22**, le **28/06/2021** à **16:37**

Un grand merci pour la rapidité et la pertinence de votre réponse.